



Confrontation suite à plainte violences conjugales

Par **eva3**, le **09/05/2011** à **22:00**

Bonjour,

mon conjoint a quitté le domicile conjugal.

J'ai d'abord déposé une main courante pour abandon du domicile conjugal puis une plainte pour violences conjugales.

Un officier de police m'a informé que mon conjoint avait déposé plainte avant moi, sachant que la chronologie des dépôts de plainte ne représente aucune importance.

L'officier de police m'a informé qu'une confrontation devrait avoir lieu.

questions :

1) Suis-je dans l'obligation de me présenter à la confrontation sachant que les 2 conjoints sont donc plaignants ?

Merci de votre attention et de vos conseils.

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **22:01**

Si vous ne vous présentez pas, votre bonne foi sera remise en cause. Les absents ont toujours tort.